Fraternité

Direction des services départementaux Année scolaire : 2021 - 2022 de l'éducation nationale

ANNEXE 2 : FICHE INDIVIDUELLE - INDEMNITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES (Remplir une fiche par action)

Nom et Prénom de l'enseignant : Nom de l'école et RNE : Fonction : Intitulé de l'action concernée : Type d'implication			
 ❖ Animation de groupe d'enfants hors temps scolaire (temps périscolaire ou extrascolaire): OUI □ NON □ 			
Nombre d'heures pour l'animation HTS : (le volume horaire est calculé sur la période septembre – juin)			
Détail des heures d'animation :			
Date ou fréquence	Durée	Contenu	Nombre d'élèves concernés
	 		
	<u> </u>		
Activité bénévole : OUI □ NON □			
septembre – juin)			
Au niveau : de l'école □ d'un groupement d'écoles □			
Date ou fréquence	Durée	Contenu	Nombre d'élèves concernés
Activité bénévole : OUI			
Á retourner à l'IEN de votre circonscription pour le jeudi 2 juin 2022.			
Vu et transmis le : Signature IEN :			

Á retourner à la Dosep par mail à l'adresse : sec.diper@ac-dijon.fr pour le jeudi 9 juin 2022.